

**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
ARGENTEUIL–DEUX-MONTAGNES
PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL–DEUX-MONTAGNES**

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 4 septembre 2001 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil–Deux-Montagnes, par la Régie intermunicipale Argenteuil–Deux-Montagnes.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 4 septembre au 19 octobre 2001, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Hôtel de ville de Lachute, 380, rue Principale ;
- Hôtel de ville de Mirabel, 14 111, rue St-Jean.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

La rencontre d'information

Des personnes représentant le BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation d'un représentant du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra le **mercredi 19 septembre à compter de 19 h 30 au Complexe La Lorraine – salle Saint-André, 450, rue Béthany, à Lachute**. Les personnes participant à la séance pourront alors s'informer à loisir sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 19 octobre 2001, au ministre de l'Environnement, Monsieur André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

Le projet présenté par la Régie intermunicipale Argenteuil–Deux-Montagnes (RIADM), le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Argenteuil–Deux-Montagnes, est exploité depuis 1976. Il est situé sur le rang East Settlement de Saint-Jérusalem sur le territoire de la ville de Lachute.

D'une superficie de 55 hectares, le site visé par le projet d'agrandissement est situé du côté est du LES existant. Le promoteur prévoit y faire l'excavation des sables et argiles sur des bandes successives d'environ 60 m de largeur et sur une profondeur variant de 10 à 30 m selon la topographie.

Considérant une surévaluation pouvant atteindre 15 m, le LES disposerait d'un volume utile d'enfouissement de 14 290 000 m³ pour une durée de vie estimée à approximativement 40 ans. Le promoteur prévoit desservir l'Outaouais et les Laurentides pour un volume annuel de l'ordre de 357 250 m³.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les émissions de biogaz peuvent entraîner des répercussions sur le milieu humain. Le promoteur prévoit l'installation d'un système de pompage, de captage et de brûlage afin d'éliminer le plus possible ces émissions et de respecter les normes gouvernementales. L'importance de l'impact résiduel serait donc ramené de fort à moyen, selon son évaluation.

L'augmentation prévue du nombre de camions et la présence occasionnelle d'argile et de déchets sur la voie d'accès actuelle (chemin des Sources) pourraient se traduire par des nuisances, telles que le bruit et la poussière et entraînerait un risque accru d'accidents. Le promoteur propose donc de transmettre aux chauffeurs des consignes de prudence, de poser des pancartes invitant les camionneurs à respecter les limites de vitesse et de nettoyer rapidement la chaussée au besoin. Il étudie également la possibilité de modifier la voie d'accès au site, via la route 148.

Le promoteur croit également que l'agrandissement du LES amènerait des retombées positives importantes aux niveaux social, environnemental, technologique et économique. Il prévoit entre autres assurer le maintien de 120 emplois permanents et 10 temporaires ainsi qu'un nombre équivalent d'emplois chez les fournisseurs. Il croit aussi possible l'amélioration de la qualité de l'environnement de la région par l'application de programmes de compostage, de recyclage et de récupération des pneus et des résidus domestiques dangereux.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Mme Thérèse Daigle, agente d'information, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à therese.daigle@bape.gouv.qc.ca

- 30 -

SOURCE : Pierre-Luc Tremblay
(418) 643-7447
1 800 463-4732